



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 octobre 2016, à 15 heures

Président : M. Díaz de la Guardia (Vice-Président) (Espagne)

Sommaire

Point 19 de l'ordre du jour : développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)
- j) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17493X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Díaz de la Guardia (Espagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 19 de l'ordre du jour: Développement durable (suite) (A/71/76-E/2016/55, A/71/190, A/71/210, A/71/215, A/71/217, A/71/376, A/71/537 et A/71/539; A/C.2/71/2)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite)** (A/71/212, A/71/260 et A/71/320; A/C.2/71/3)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/71/265, A/71/267, A/71/267/Add.1, A/71/324, A/71/324/Corr.1 et A/71/324/Add.1)
- c) **Réduction des risques de catastrophe (suite)** (A/71/230)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)**
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)**
- f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/71/216)
- g) **Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (suite)** (A/71/25)
- h) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/71/266)
- i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite)** (A/71/220)
- j) **Développement durable dans les régions montagneuses (suite)** (A/71/256)

1. **M. Amer** (Israël) dit qu'il est d'usage pendant le nouvel an juif, qui coïncide avec la réunion en cours, de dire « soyons la tête et non la queue ». Cela devrait être l'état d'esprit de la Deuxième Commission, qui doit s'efforcer d'aller de l'avant et non vers l'arrière, à la session en cours.

2. Le sens et la portée du développement durable ont considérablement changé depuis que la communauté internationale a entrepris de définir « l'avenir que nous voulons ». La portée du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 est vaste et diverse, l'approche multidimensionnelle et globale. Son pays s'est employé à préparer le terrain pour la mise en œuvre du Programme 2030 en partenariat avec le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les autres parties prenantes. La clef d'un avenir durable et prospère est le talent et la créativité des membres de la société, dont les compétences peuvent être mises à profit pour investir dans l'éducation, la science et la technologie.

3. Son pays a l'intention de soumettre son projet de résolution biennal sur l'entrepreneuriat au service du développement à la session en cours. Le projet de résolution souligne l'importante contribution de l'entrepreneuriat à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs au travail décent, à la croissance économique, à l'enseignement de qualité et à la réduction des inégalités.

4. L'entrepreneuriat n'est pas seulement une question de gains financiers mais aussi de gains sociaux. Les entrepreneurs sont des innovateurs habiles à résoudre les problèmes, qui trouvent des solutions locales aux problèmes mondiaux et peuvent aider à surmonter de nombreux défis en matière de développement durable, liés aux énergies renouvelables, à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe. L'entrepreneuriat a aussi facilité les progrès concernant des questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes, et à la promotion d'une approche fondée sur de multiples parties prenantes.

5. Rendant hommage à feu l'ancien Président et Premier Ministre d'Israël, M Shimon Pérès, l'intervenant dit que celui-ci a été l'un des pères fondateurs de sa nation, une source d'inspiration pour les Israéliens et un symbole d'espoir et de paix. Il n'a

jamais cessé de penser à l'avenir, convaincu que les réalisations les plus importantes restaient à faire.

6. **M. Husny** (Maldives) dit que le récent Forum politique de haut niveau pour le développement durable a, à juste titre, été l'occasion pour tous les pays, y compris les pays les plus vulnérables tels que les petits États insulaires en développement, de réfléchir et de mettre en commun les meilleures pratiques concernant les moyens de mise en œuvre, et d'entamer des travaux de suivi et d'examen. Son pays compte présenter un examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui doit se tenir en 2017.

7. Le Programme 2030 est remarquable par l'accent qui y est mis sur les pays nécessitant une attention ciblée. À cet égard, la Deuxième Commission est l'instance la plus importante pour le suivi des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), qui traitent expressément des petits États insulaires en développement. Étant l'un de ces pays, les Maldives ont besoin que leurs capacités soient renforcées à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données, afin d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'examen à la fois des Orientations de Samoa et du Programme 2030. La pénurie de données pour de nombreux indicateurs limite la capacité de son Gouvernement de recueillir et d'analyser des données de référence, et cette capacité limitée de mener à bien cette activité importante est l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

8. Les changements climatiques sont le plus grand défi pour le développement durable aux Maldives, qui ont été l'un des premiers pays à ratifier l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'entrée en vigueur imminente de cet instrument n'est que le premier pas vers la concrétisation des engagements qui y sont énoncés. Le Gouvernement des Maldives a pour sa part diversifié les sources d'énergie afin de réduire la dépendance à l'égard des importations de carburant ainsi que les fluctuations des prix et de la disponibilité qui en résultent, et a pris l'initiative de renforcer l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et d'adopter des technologies à faible émission de carbone.

9. Le Gouvernement des Maldives appuie également la Décennie pour le tourisme durable, l'une des priorités fondamentales des petits États insulaires en développement. Le tourisme durable étant indispensable à la croissance économique des Maldives, le Gouvernement ira à la rencontre des partenaires existants et nouveaux pour faire en sorte que l'industrie du tourisme collabore avec les communautés locales, protège le patrimoine culturel et préserve l'environnement.

10. **M. Castañeda Solares** (Guatemala) dit que son pays a élaboré une vision de développement à long terme qui est exposée dans le Plan national de développement, « Katún Nuestra Guatemala 2032 ». La participation de tous les acteurs sociaux et de la communauté internationale sera certes nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, mais son pays est confronté à des facteurs qui entravent le développement et qu'il ne peut maîtriser, tels que les catastrophes naturelles, dont la majorité sont étroitement liées aux changements climatiques et qui font de nombreux morts. Le risque de catastrophe est donc l'une des questions les plus importantes à traiter aux niveaux régional et international.

11. Les pays d'Amérique centrale, en particulier ceux qui sont situés dans le couloir de la sécheresse, ont été à maintes reprises durement touchés par El Niño et La Niña. Les investissements d'urgence ne sont plus suffisants et il faut des investissements stables sur le long terme pour renforcer la résilience et aider les populations à échapper au cycle de la faim résultant des sécheresses prolongées suivies d'inondations. Le Gouvernement du Guatemala se félicite donc de la tenue prochaine de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui poursuivra la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

12. Le Guatemala continuera ses efforts visant à réduire le déboisement et la dégradation des forêts en tant que l'un des 19 pays hyperdivers et que pays comptant l'une des plus fortes concentrations de la biodiversité. Ainsi, à la dix-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, une proposition

présentée par le Guatemala et coparrainée par l'Argentine, le Brésil et le Kenya sur l'intégration du genre *Dalbergia* dans l'annexe II de la Convention a été adoptée par consensus et contribuera à prévenir le trafic illicite de palissandre.

13. **M^{me} Shurbaji** (République arabe syrienne) dit qu'un an après l'adoption du Programme 2030, les défis posés par la crise économique et la situation géopolitique, en particulier la crise mondiale des réfugiés, signifie qu'on ne saurait dire que des progrès ont été véritablement accomplis. Le Forum politique de haut niveau doit donc faire face à ces défis de façon franche et transparente et mettre en place des mécanismes pour aider les pays en développement qui souffrent de crises et situations particulières. La crise en cours dans son pays montre clairement qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et sans sécurité, et aussi que l'intervention étrangère est un obstacle majeur au développement.

14. Afin d'atteindre les objectifs de développement durable, tous les États doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le financement du terrorisme. Un rapport récent établi par le Bureau du Représentant résident en Syrie en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a montré comment les mesures économiques coercitives unilatérales imposées à son pays par les États-Unis et l'Union européenne ont des effets négatifs sur tous les Syriens dans les différents secteurs et font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire. Plutôt que d'imposer de telles mesures, la communauté internationale devrait apporter son soutien à la République arabe syrienne dans la guerre qu'elle mène contre le terrorisme et fournir une aide humanitaire à sa population, sans politiser les questions ni mener une politique de deux poids deux mesures. Cela permettrait notamment de réduire le nombre de Syriens qui sont contraints d'envisager d'émigrer.

15. Sa délégation est également en désaccord avec la conclusion du Programme des Nations Unies pour l'environnement présentée dans le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/71/217), à savoir qu'une modification de l'évaluation initiale des dégâts causés à l'environnement physique de cette marée noire n'est pas justifiée.

16. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que son pays est attaché à la réussite de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, dont l'adoption donnera un nouvel élan à la coopération multilatérale dans les domaines économique, social et environnemental.

17. Son pays se félicite des réalisations de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015), au titre de laquelle un nombre record d'initiatives de gestion durable de l'eau a été lancé. Les résultats de la Décennie ont clairement montré la nécessité de continuer à échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques dans le contexte de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. L'intervenant espère que le lancement d'une deuxième décennie de l'eau ne sera pas utilisé pour politiser le débat sur l'utilisation de l'eau.

18. En ce qui concerne l'accès universel à l'énergie, la Fédération de Russie appuie la poursuite de l'élaboration de l'initiative Énergie durable pour tous, y compris le projet de création d'une organisation portant le même nom, à Vienne, et le maintien de son Conseil consultatif. Son pays est prêt à soutenir activement les objectifs de l'initiative, notamment au moyen de la participation des entreprises russes du secteur de l'énergie.

19. Il est important de trouver un juste équilibre entre le développement énergétique au niveau international et les intérêts et besoins particuliers de tous les pays. La solution à la « pauvreté énergétique » réside dans une approche équilibrée, fondée sur l'utilisation efficace des sources d'énergie traditionnelles et le développement des sources d'énergie renouvelables.

20. Notant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa, l'intervenant dit que les activités du Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, y compris son comité directeur ainsi que des dialogues de partenaires mondiaux et régionaux, doivent être fondées sur un plan clair visant à mettre au point des mesures pratiques efficaces pour encourager les partenariats existants et attirer de nouveaux participants. Dans ce contexte, sa délégation se félicite de la création d'un modèle de communication de l'information entre les partenariats et l'organisation d'un examen à mi-parcours en 2019 en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités des

Orientations de Samoa. Dans le même temps, une telle évaluation doit tenir compte des objectifs énoncés dans les stratégies nationales des petits États insulaires en développement.

21. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe a effectué des travaux importants. L'augmentation de l'intensité et du nombre des catastrophes naturelles appelle des mesures décisives, et avant tout le renforcement des capacités nationales pour faire face aux situations d'urgence. Il est donc vital d'entreprendre des programmes complets pour former du personnel, de renforcer les capacités des services d'intervention d'urgence et d'améliorer le transfert de technologies. La Fédération de Russie fournit déjà une telle assistance aux pays en développement les plus vulnérables. On peut citer à titre d'exemple sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur un projet pluriannuel ayant un budget de 7,5 millions de dollars et dont l'objet est d'aider l'ensemble des 14 États insulaires du Pacifique en matière de préparation aux catastrophes.

22. Lutter efficacement contre les effets négatifs du changement climatique est un facteur essentiel dans la réalisation du développement durable. L'adoption de l'Accord de Paris a été une étape historique à l'échelle mondiale, qui reflète la volonté de la communauté internationale d'œuvrer de concert pour relever ce défi mondial. Le règlement qui sera établi pour mettre en œuvre l'Accord de Paris déterminera directement l'efficacité du régime climatique pour l'après-2020. Pour sa part, la Fédération de Russie élabore actuellement un plan national visant à améliorer sa réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre.

23. Se félicitant des résultats de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue en mai 2016 à Nairobi, il attend avec intérêt que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous la direction de son nouveau Directeur exécutif, continue de contribuer effectivement à la mise en œuvre des composantes environnementales du développement durable, conformément à son mandat actuel.

24. **M. AIGHunaim** (Arabie saoudite) dit qu'un effort collectif pour réduire l'écart entre les pays développés

et les pays en développement était crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les différents pays ont des besoins différents, et les spécificités des législations nationales des différents pays doivent être respectées. Pour les pays en développement, les priorités sont l'élimination de la pauvreté, de la faim, de l'ignorance et de la maladie. Le plan national de diversification économique Vision à l'horizon 2030 tient compte des fondations arabo-islamiques du pays, de son emplacement géostratégique et de ses capacités d'investissement, et prévoit des progrès qualitatifs dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de la santé, de l'éducation et du tourisme, l'objectif étant d'accroître les recettes non pétrolières et les possibilités d'emploi.

25. Le Royaume est un donateur et un partenaire de développement majeur, en particulier pour les pays en développement qui sont en crise. Au cours des quatre dernières décennies, il a fourni plus de 100 milliards de dollars à environ 95 pays au titre de l'aide non remboursable et de prêts concessionnels. Il a également versé une contribution de 1 milliard de dollars au Fonds de solidarité islamique pour le développement et annulé quelque 6 milliards de dollars de la dette du développement.

26. Sa délégation se félicite de l'adoption de l'Accord de Paris, mais il souligne que les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ne doivent pas être préjudiciables à une quelconque source d'énergie. Pour sa part, le secteur de l'énergie de l'Arabie saoudite investit dans le piégeage du carbone et les techniques de séparation.

27. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que les changements climatiques causés par les activités humaines ont conduit au réchauffement de la planète. De vastes mesures curatives sont donc nécessaires pour protéger le climat pour les générations futures. Deux grandes étapes ont été franchies au cours des 13 derniers mois avec la réalisation de l'objectif de développement durable n° 13 sur la lutte contre les changements climatiques et l'adoption de l'Accord de Paris universel et juridiquement contraignant, que son pays a déjà signé et pour lequel il a déposé son instrument de ratification en septembre 2016. La volonté politique à l'origine de l'entrée en vigueur de l'accord en novembre 2016 est de bon augure pour sa mise en œuvre effective.

28. Bien que la contribution de son pays au réchauffement de la planète soit négligeable, il est, en tant que pays en développement, très vulnérables aux effets du changement climatique et a récemment été touché par des inondations et des glissements de terrain. D'autres régions du pays ont été touchées par la sécheresse. Ces événements météorologiques extrêmes ont porté préjudice au secteur agricole, menacent la sécurité alimentaire et, plus généralement, entravent le développement durable. Les pays développés doivent honorer leurs engagements envers les pays en développement dans les domaines de l'assistance financière, du transfert de technologies et du renforcement des capacités afin de s'attaquer aux changements climatiques.

29. L'adaptation est le meilleur moyen de lutter contre les changements climatiques. En conséquence, son gouvernement a élaboré une stratégie nationale et une politique d'adaptation aux changements climatiques. Il a également identifié les domaines prioritaires pour l'atténuation de leurs effets. Plus précisément, l'énergie, les transports et les secteurs industriels ont un fort potentiel en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Son gouvernement s'emploie également à développer des sources d'énergie renouvelables et à mettre en œuvre des mesures de conservation de l'énergie dans le but de protéger le climat pour les générations futures.

30. Pour ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut offrir des possibilités économiques aux pauvres et faire des efforts novateurs à leur égard. Il faut orienter les investissements vers des pratiques durables et offrir des incitations aux pays qui ont contribué avec succès au développement durable. L'esprit d'entreprise, en particulier dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, pourrait aider les pauvres à devenir autonomes et à être des acteurs du développement durable. L'amélioration de l'éducation et de la formation contribueraient également à lutter contre des problèmes tels que la pénurie de compétences et de capacités de gestion. L'intégration des connaissances et des compétences peut être la clef pour surmonter ces défis et réaliser le progrès économique.

31. Le partenariat mondial dans le domaine des moyens de mise en œuvre est important pour traduire les engagements pris en faveur du développement durable en résultats concrets. À cet égard, les nouveaux partenariats et les sources de financement

innovantes dans le secteur privé et la société civile peuvent contribuer à la création d'emplois et à l'autonomisation des populations locales; la structure politique doit être suffisamment ouverte pour inclure des acteurs non étatiques; le mécanisme de financement utilisé doit aller de pair avec le partage des connaissances, le transfert des technologies et un meilleur accès des pays en développement et des pays les moins avancés aux marchés, y compris pour les pays à revenu intermédiaire, qui doivent faire face à de nombreux problèmes, en particulier les répercussions de la récente crise économique mondiale.

32. Les trois dimensions du développement durable doivent être intégrées dans le système des Nations Unies afin qu'il puisse renforcer les capacités des pays en développement. Toutes les parties prenantes, en particulier celles qui ont des capacités de production, doivent y participer. De plus, en mettant l'accent sur les données, il serait possible d'élaborer des politiques et des stratégies qui intègrent les trois piliers du développement durable.

33. Pour lutter contre les changements climatiques, les mesures prises avant 2020 jetteront les bases de la phase de la mise en œuvre après cette date. Les pays développés doivent continuer à réduire leurs émissions, à fournir un appui financier et à conduire la coopération technologique et le renforcement des capacités. Parallèlement, les pays en développement doivent contribuer plus en fonction de leurs capacités et priorités nationales. Pour lutter contre les changements climatiques il faut également assurer la protection et la conservation des ressources marines. L'Indonésie et les pays voisins ont en conséquence lancé l'Initiative du triangle du corail pour préserver l'environnement marin et augmenter le nombre de zones marines protégées.

34. **M. Mahmaminov** (Tadjikistan) dit que les changements climatiques sont un problème complexe qui sape les efforts faits par la communauté internationale pour parvenir à un développement durable et qui cause des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. L'ONU doit donc coordonner la coopération sur la réduction des risques et l'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, en particulier par le biais du Cadre de Sendai, au titre duquel les systèmes d'alerte rapide doivent être améliorés, les investissements dans la réduction des risques de catastrophe renforcés et une aide financière accordée aux pays en développement.

35. Dans le Programme 2030, l'eau est considérée comme l'élément vital le plus essentiel et comme la principale composante du développement. Les objectifs de développement durable et les cibles s'y rapportant traitent des problèmes liés à l'eau. C'est une évolution positive, mais cela a aussi pour effet de mettre la barre très haut. Sont particulièrement importantes dans ce contexte l'absence d'eau potable, de services d'assainissement de base et de bonnes pratiques d'hygiène ou l'inégalité d'accès à ceux-ci.

36. Des progrès importants peuvent être réalisés en accordant un rang de priorité élevé aux problèmes liés à l'eau. De plus, une approche plus globale pour le suivi, l'établissement de rapports et la collecte d'informations aura pour effet de stimuler l'action au niveau politique. L'approche corrélée des ressources en eau permettra de développer et de partager les connaissances sur les problèmes mondiaux et les conduites à suivre pour les résoudre. La coordination interorganisations et intergouvernementale débouchera également sur une communauté internationale de l'eau moins fragmentée et assurera la promotion des efforts visant à atteindre les objectifs convenus sur le plan international.

37. La communauté internationale doit déployer des efforts coordonnés et adopter à la fois des mesures d'urgence et à long terme, en particulier lorsque les ressources en eau sont partagées entre différents secteurs, par exemple les soins de santé, l'agriculture, l'énergie et la navigation, et lorsque les eaux souterraines sont partagées par des communautés ou par des pays.

38. Une nouvelle décennie consacrée à la question de l'eau doit être axée sur la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en œuvre et la promotion de programmes et projets connexes et le renforcement de la coopération et des partenariats à tous les niveaux en vue d'atteindre les objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux énoncés dans le Programme 2030. Un projet de résolution à cet égard sera bientôt présenté pour examen à la Deuxième Commission. Plus de 145 pays ont déjà coparrainé le projet de résolution, et l'intervenant espère que d'autres pays se joindront à eux.

39. Enfin, l'intervenant note qu'un colloque de haut niveau sur les objectifs de développement durable et les cibles s'y rapportant, visant à faire en sorte qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte en matière d'accès à

l'eau et à l'assainissement, s'est tenu au Tadjikistan pour promouvoir la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015), et le développement durable.

40. **M. Al-Sheeb** (Qatar) dit que le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/71/212) incitent à l'optimisme. Certaines initiatives de développement durable novatrices ont déjà été mises en œuvre dans le cadre du programme « Les ambitions du Qatar à l'horizon 2030 », en plaçant un accent particulier sur la qualité de l'éducation pour tous en tant que composante clef de la stratégie d'investissement dans ses ressources humaines.

41. L'escalade des conflits dans le monde et les crises de réfugiés qui en découlent posent des problèmes majeurs au développement. Il est particulièrement nécessaire de lutter contre l'extrémisme violent et de créer des sociétés dans lesquelles l'état de droit prévaut, conformément à l'objectif 16 de développement durable. Dans ce contexte, son pays a participé à la création de l'Alliance mondiale pour communiquer des informations sur les progrès accomplis dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives.

42. Le Qatar a non seulement pris l'initiative dans la mise en place de l'Alliance mondiale des régions arides pour lutter contre la désertification et la sécheresse, mais a aussi souligné qu'il est nécessaire que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tiennent compte des changements climatiques.

43. **M. Ramírez Carreño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le modèle hégémonique capitaliste mondial a continué d'engendrer de graves déséquilibres d'ordre économique, social et environnemental. Il s'agit d'un système non viable : les 80 personnes les plus riches du monde détiennent autant de richesses qu'environ la moitié de la population mondiale. En outre, 1,3 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour et ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux et, par conséquent, ne peuvent pas exercer leurs droits humains. Les statistiques mondiales de l'année précédente sont alarmantes : 6 millions d'enfants sont

morts de maladies évitables ou curables, 795 millions de personnes sont sous-alimentées et il y a 65 millions de personnes déplacées. Les guerres causées par des intérêts géopolitiques empêchent les pays en développement de contrôler les ressources naturelles qui leur sont propres.

44. Avec l'adoption du Programme 2030, les dirigeants des pays en développement se sont engagés à mettre en œuvre un modèle de développement véritablement inclusif. Toutefois, la volonté politique sera nécessaire, en particulier de la part des pays les plus développés, pour élaborer des stratégies visant à éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable tout en reconnaissant que les États sont responsables de leur bien-être. La souveraineté permanente sur les ressources naturelles est un droit inaliénable des pays, qui doivent être en mesure de tirer des avantages directs de ces ressources sans la participation des sociétés transnationales. Le produit de ces ressources pourrait ensuite être équitablement réparti entre la population et également aider à la mise en œuvre du Programme 2030.

45. Lors de la récente réunion du Forum politique de haut niveau, son gouvernement a été en mesure de partager son expérience de la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen d'un engagement au plus haut niveau et de toutes les institutions gouvernementales, malgré des conditions politiques, économiques et climatologiques défavorables. Dans le cadre du plan de développement du pays, une stratégie conjointe de développement économique et social est en cours de mise en œuvre dans le respect constant de la nature. Alors que dans de nombreux pays le développement social est considéré comme un coût et le respect de la nature comme un atout économique inexploité, dans son pays ceux-ci font partie d'une approche globale résultant de l'engagement pris à l'égard de la population vénézuélienne avant même l'adoption des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris. Le modèle de développement de son pays est centré sur l'homme et fondé sur la solidarité, la justice, l'intégration sociale, les droits de l'homme et la participation citoyenne. Au titre de l'engagement pris de maintenir les investissements sociaux et de réaliser le bonheur social, 71,4 % des ressources humaines et financières ont été consacrées au développement social.

46. Le changement climatique est une menace mondiale et son pays n'a pas échappé à ses

conséquences. Les sécheresses prolongées et les régimes pluviométriques perturbés ont eu un impact sur le rendement des zones agricoles et, partant, sur la sécurité alimentaire. L'Accord de Paris est donc le bienvenu.

47. Le développement durable est un préalable à la stabilité politique et à la paix. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, assument la responsabilité de prévenir les conflits armés tout en respectant les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays. La guerre et le terrorisme sont des obstacles au développement durable, comme en témoigne la situation dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique. Le colonialisme et l'occupation étrangère sont également des obstacles au développement durable, comme dans le cas de l'État de Palestine.

48. **M^{me} Loe** (Norvège) dit qu'il est regrettable que le Comité continue de traiter le développement durable comme s'il était unidimensionnel. Pour que le Comité puisse fournir des orientations politiques pertinentes en vue de poursuivre la mise en œuvre du Programme 2030, il faut trouver un moyen d'aborder ces questions de manière plus intégrée.

49. Considérant la nécessité d'une approche plus intégrée, elle se félicite de ce qu'un nombre suffisant de pays a maintenant ratifié l'Accord de Paris pour qu'il entre en vigueur. À l'heure actuelle, Les changements climatiques mettent en péril les moyens de subsistance non seulement des générations futures mais aussi de nombreuses personnes dans le monde, en particulier dans les petits États insulaires en développement. Une action rapide est nécessaire pour éviter que les changements climatiques ne sapent tous les autres efforts de développement durable, ce qui en outre démontre le caractère indivisible des objectifs de développement durable. Les changements climatiques aggravent également la pauvreté et les catastrophes naturelles, et accroissent le risque de conflit et de migration de masse, en particulier dans les États fragiles. En raison de leur ampleur, de leur rapidité et de leur caractère imprévisible, les changements climatiques doivent être reconnus comme un problème de sécurité majeur qu'il faut s'attacher à résoudre avec tous les moyens actuellement disponibles.

50. La paix est elle aussi un facteur fondamental pour le développement durable. En l'espace de quelques

jours, la guerre et les conflits internes peuvent détruire ce que des générations se sont employées à construire. De plus, les conflits font que de nombreuses personnes quittent leur foyer et perdent leurs moyens de subsistance.

51. La réalisation de l'objectif de l'énergie durable pour tous ne contribuera pas seulement à la lutte contre les changements climatiques, mais aussi aux progrès dans la mise en œuvre des programmes concernant l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'eau salubre et l'assainissement, la santé, l'éducation et l'autonomisation des jeunes et des femmes. À cette fin, il est essentiel de mobiliser les investissements correspondants effectués par des acteurs privés et commerciaux.

52. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que son pays est un des plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. La fonte des glaciers s'accélère et les régimes météorologiques locaux évoluent, ce qui a des effets préjudiciables sur la viabilité des cultures. Les difficultés connexes auxquelles se heurtent les petits exploitants agricoles andins, les communautés vivant dans les forêts, les pêcheurs locaux et les habitants des banlieues contraignent le Gouvernement à réorienter ses ressources limitées.

53. Le changement climatique menace la sécurité alimentaire, les pêcheries, les sources d'eau, la biodiversité et les écosystèmes. L'eau est une ressource extrêmement sensible aux conditions météorologiques et les changements intervenant dans le régime des précipitations causent des sécheresses et des inondations, et la fonte des glaces réduit la quantité disponible de cette ressource vitale. Cela a conduit le Pérou à participer activement à l'Accord de Paris, que son pays a été le premier de la région à ratifier.

54. La récente croissance économique dynamique au Pérou impulsera la transition vers une économie à faible émission de carbone et encouragera des initiatives de grande envergure relatives à l'efficacité énergétique. Conformément à l'objectif de développement durable n° 13 sur la lutte contre les changements climatiques, le Pérou a mis en place une stratégie nationale relative aux changements climatiques qui cadre avec son engagement intégré et multisectoriel en faveur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a également mis en place une stratégie nationale sur les

forêts et les changements climatiques, avec une vision à long terme jusqu'en 2030.

55. Conformément à ces stratégies, la croissance verte durable a constitué une priorité dans les politiques environnementales et sociales axées sur le développement économique, en tenant compte de notions telles que la diversité biologique, la gestion efficace des déchets et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

56. Le Cadre de Sendai est un accord historique en vertu duquel les dépenses de réduction des risques sont considérées comme un investissement dans la protection des populations en réduisant leur vulnérabilité aux risques, pour un avenir plus durable. L'Accord de Paris a de même révélé le lien étroit qui existe entre les changements climatiques et les catastrophes naturelles. De son côté, la gestion des risques de catastrophe est un élément fondamental du développement durable, ce qui explique son caractère transversal dans le Programme 2030. La gestion des risques de catastrophe est une politique gouvernementale au Pérou, en raison de la vulnérabilité du pays due à son emplacement géographique. Ainsi, l'épisode 2015/2016 du phénomène El Niño a été l'un des plus forts depuis 1997. Toutefois, à la suite de la réunion spéciale du Conseil économique et Social sur les effets du phénomène El Niño, les plans d'action nationaux et locaux existants ont été mis à jour au moyen de mesures de réduction des risques qui ont protégé les populations et des infrastructures.

57. Compte tenu de la vulnérabilité croissante des populations vivant dans les régions montagneuses, son pays favorisera le développement durable des régions montagneuses lors de la session en cours. Depuis 2001, l'incidence de la pauvreté a été réduite de plus de la moitié de la population du pays à moins d'un quart. Toutefois, les taux de pauvreté demeurent particulièrement élevés dans les régions montagneuses. Étant donné que les problèmes connexes pourraient l'emporter sur les capacités des pays à revenu intermédiaire comme le Pérou, l'appui de la communauté internationale sera nécessaire pour aider les populations les plus défavorisées.

58. **M^{me} Ataeva** (Turkménistan) dit que son pays accueillera la première Conférence mondiale sur le transport durable, les 26 et 27 novembre 2016, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La

Conférence, qui se tiendra au plus haut niveau, rassemblera les parties prenantes clefs des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, du secteur privé et de la société civile pour un dialogue mettant l'accent sur la nature transversale et intégrée du transport durable. Tous les modes de transport seront traités, ainsi que d'autres questions liées aux transports, telles que l'énergie, la sécurité routière et le financement du transport durable.

59. Appelant l'attention sur le projet de programme, la note d'information et d'autres documents de travail affichés sur le site Web de la Conférence à venir, elle dit que celle-ci contribuera à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030. De plus, si le transport durable n'est pas représenté par un objectif de développement durable autonome, il est directement lié à l'objectif 3 sur la santé, à l'objectif 7 sur l'énergie, à l'objectif 9 sur une infrastructure résiliente, à l'objectif 11 sur des établissements humains durables et à l'objectif 12 sur des modes de consommation et de production durables.

60. Enfin, notant que la Mission permanente du Turkménistan et le Département des affaires économiques et sociales organiseront une séance d'information sur la Conférence mondiale sur le transport durable, le 20 octobre 2016, elle encourage tous les États Membres, les représentants du système des Nations Unies et les autres parties prenantes à y participer.

61. **M. Momeni** (République islamique d'Iran) dit que son pays a fixé plusieurs priorités et objectifs nationaux, notamment une transition vers une économie verte et à faible émission de carbone, depuis l'adoption du Programme 2030. Conformément à ses contributions prévues déterminées au niveau national, soumises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la République islamique d'Iran est prête à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à ratifier l'Accord de Paris en 2017 et à accueillir une conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière.

62. En vue d'assurer l'universalité du Programme 2030, toutes les mesures bilatérales, régionales et multilatérales doivent être complémentaires. Toutefois, l'Asie occidentale rencontre de graves problèmes dans la mise en œuvre du Programme 2030, notamment la pauvreté, la dégradation des terres, la désertification, la

pénurie d'eau, les conditions climatiques chaudes, des périodes de sécheresse prolongées, outre le terrorisme et la violence extrémiste. En conséquence, les gouvernements des pays touchés sont contraints d'affecter des ressources nationales limitées à la lutte contre l'insécurité plutôt qu'à la mise en œuvre du Programme 2030.

63. La priorité absolue de son pays est l'élimination de la pauvreté et de la faim, et le succès des négociations sur le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet sera essentiel pour instaurer un environnement international permettant d'éliminer totalement la pauvreté. En particulier, il faut des mesures qui soient plus ambitieuses, inclusives et non discriminatoires, accompagnées d'un appui et d'une solidarité internationaux efficaces, afin de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble et de l'objectif 17 de développement durable en particulier. À cette fin, il convient d'assurer le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la facilitation du commerce et l'accès aux ressources financières, et les pays doivent s'abstenir de toutes formes de mesures financières ou commerciales unilatérales ou coercitives.

64. **M. Calvo** (Costa Rica) dit qu'en octobre 2016 son pays a ratifié l'Accord de Paris, et que celui-ci, tout comme le premier anniversaire du Programme 2030, représente un jalon important sur la voie de la réalisation du développement durable. La Commission doit faire preuve d'un appui décisif pour leur mise en œuvre, et la forte volonté politique consacrée dans ces instruments doit transformer le développement durable.

65. Un juste équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable fait partie intégrante des stratégies nationales de développement et de la façon dont la coopération internationale peut être mise à profit pour répondre aux engagements nationaux. À cet égard, tous les aspects de la coopération internationale doivent être renforcés, en particulier celles nécessaires pour que les pays en développement réalisent le développement durable, et les efforts doivent porter sur les régions où vivent les pauvres. Le Programme 2030 ne peut pas être mis en œuvre sans tenir dûment compte de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux ayant d'importantes vulnérabilités et problèmes particuliers, dont les pays à revenu intermédiaire.

66. Compte tenu des aléas du changement climatique et des conséquences désastreuses qui en découlent, les objectifs devront faire l'objet d'une révision constante. Les gouvernements doivent promouvoir des mesures internes visant à prévenir une augmentation des températures mondiales supérieure à 1,5 °C, et les pays doivent s'efforcer de réduire leurs émissions de carbone de façon radicale pour parvenir à la neutralité carbone. Il faut également ne pas perdre de vue la relation étroite entre changements climatiques et droits de l'homme, et le Comité doit participer à la discussion sur ce sujet.

67. Son pays, qui a encouragé le développement durable pendant des dizaines d'années avant l'adoption de cette notion par l'Organisation des Nations Unies, souhaite devenir un laboratoire des meilleures pratiques vertes pour la mise en œuvre des accords pertinents. Ainsi, en 2016, le Costa Rica a utilisé 100% d'énergies renouvelables aux fins de la production d'électricité pendant plus de 150 jours consécutifs, prouvant qu'il est possible de mettre un terme à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles. De plus, le Ministre costaricien de l'environnement et de l'énergie a exercé les fonctions de président de la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Son pays continuera d'œuvrer en faveur de l'établissement d'un consensus pour faire avancer le travail colossal encore indispensable de promotion du développement durable.

68. **M. Tiare** (Burkina Faso) dit qu'il a été reconnu dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable que l'eau est au cœur du développement durable. De plus, le rôle global et interconnecté de l'eau a été reconnu dans le Programme 2030, qui révèle les liens existant entre d'une part l'eau et l'assainissement et d'autre part des domaines tels que la santé, l'alimentation, l'énergie, l'élimination de la pauvreté, la productivité économique et l'accès à l'éducation. Si les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont considérées en elles-mêmes comme d'importantes sources d'approvisionnement en énergie, elles sont également essentielles pour faire face à des problèmes mondiaux tels que l'accès universel à l'énergie, la sécurité énergétique et les changements climatiques et, en fin de compte, pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. De même, les relations entre l'entrepreneuriat et le développement durable sont bien établies. L'entrepreneuriat contribue à la croissance

économique et à la diversification. Il favorise les changements structurels et l'industrialisation, qui conduisent à un développement socioéconomique ouvert et durable.

69. Toutefois, il ne peut y avoir de développement durable sans la paix ni paix sans développement durable. À l'heure actuelle, l'engagement de respecter le principe fondamental de l'inclusion impose à la communauté internationale de dépasser la seule réponse aux besoins immédiats et d'investir donc dans des solutions qui permettront, à moyen et à long terme, d'améliorer de manière durable et résiliente les vies et les moyens de subsistance des populations touchées, notamment les populations déplacées et victimes d'un conflit. Dans ce contexte, le Cadre de Sendai et l'Accord de Paris témoignent de la volonté de la communauté internationale de gérer et réduire les risques tout en renforçant la résilience.

70. Le Président du Burkina Faso récemment élu a déjà fait adopter un Plan national de développement économique et social qui prévoit des transformations économiques, la réforme des institutions, la modernisation de l'administration, la revitalisation des secteurs de croissance et le développement du capital humain. Le Plan a accordé la priorité à 86 des 169 cibles énoncées dans le Programme 2030 et devrait faire des progrès importants d'ici à 2020 dans des domaines tels que la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. La fourniture d'un appui effectif par ses partenaires de développement et d'autres acteurs internationaux sera nécessaire pour que ce plan très ambitieux obtienne de bons résultats.

71. **M^{me} Karabaeva** (Kirghizistan) dit que les politiques de développement durable de son pays ont été axées sur le développement à faible émission de carbone, des mesures de conservation des ressources, des projets d'économie verte et les sources d'énergie renouvelables et économiques et que le Kirghizistan a ainsi réussi à jeter des bases solides pour passer des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable. Le Kirghizistan est pays en développement sans littoral, montagneux, mais il présente un excellent équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement.

72. Il est de la plus haute importance que le Kirghizistan passe des sources d'énergie traditionnelles à des sources renouvelables d'un bon rapport

coût/efficacité, car l'investissement dans des projets d'économie verte accroît les rendements agricoles dans le pays et contribue à garantir la sécurité alimentaire. La sécurité énergétique nationale s'est déjà considérablement améliorée au cours des cinq dernières années ; ainsi, l'énergie hydraulique est désormais utilisée pour produire de l'électricité propre et peu coûteuse.

73. Cependant, les écosystèmes de montagne sont très vulnérables aux changements climatiques. Les glaciers du Kirghizistan devraient reculer de 30 à 40 % d'ici à 2025, et l'eau disponible dans la région devrait diminuer d'un tiers. Son gouvernement appuie donc l'utilisation économiquement rationnelle des ressources en eau dans l'ensemble de l'Asie centrale.

74. Les changements climatiques ont aussi causé des dommages irréparables à la biodiversité des écosystèmes de montagne. Face à ces menaces, son pays a élaboré des initiatives – visant notamment à protéger la population de léopard des neiges menacée d'extinction – qu'il présente aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans diverses instances.

75. La dépollution et la sécurité et la sûreté des déchets d'uranium et autres matières radioactives et toxiques continuent de poser un problème grave. La situation est aggravée par le fait que la plupart des étangs de résidus sont situés dans des zones d'activité sismique sujettes aux coulées de boue et aux inondations, ou près de rivières qui constituent la base pour l'approvisionnement en eau de l'Asie centrale. Des solutions inefficaces auraient des effets catastrophiques sur la vie et la santé des millions de personnes qui y vivent, aussi faut-il mener des actions ciblées et coordonnées au titre de la résolution 68/218 de l'Assemblée générale, intitulée « le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale ». Le Gouvernement kirghize accueillera un forum international de haut niveau dans ce cadre, en mai et en juin 2017.

76. **M. Wu** (Singapour) dit que pour réaliser les objectifs convenus et les engagements pris en ce qui concerne le développement durable pour lutter contre les changements climatiques, les pays doivent adapter les solutions aux priorités nationales qui leur sont propres et à leurs circonstances uniques. En tant que petite ville-État insulaire dotée de ressources naturelles

limitées, Singapour a adopté diverses approches pour améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs industriels et les secteurs des ménages et des transports, notamment en modifiant son principal moyen de production d'énergie, remplaçant le fioul par l'électricité à partir de gaz naturel, et calquant les tarifs de l'énergie sur les prix du marché afin d'encourager son utilisation judicieuse, ce qui a conduit à une réduction des émissions. Singapour a récemment publié un plan d'action pour le climat définissant des stratégies visant à renforcer la résilience face aux changements climatiques. Le Plan d'action guidera les efforts visant à concrétiser les engagements au titre de l'Accord de Paris.

77. Les difficultés d'approvisionnement en eau ont été surmontées grâce à des décennies d'innovation continue et les technologies de dessalement, de récupération de l'eau et de recyclage ont permis à son pays de diversifier son offre et de répondre à la demande. Ces technologies sont désormais partagées avec d'autres pays et, ainsi, les contraintes ont été transformées en possibilités stratégiques.

78. Les partenariats sont indispensables à la promotion du développement durable. Alors que Singapour a bénéficié de prêts pour améliorer l'assainissement, elle fournit à présent une assistance technique aux pays en développement dans les domaines de la direction et de la gouvernance, des villes durables et des solutions aux problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle a également noué des partenariats avec des organismes des Nations Unies en vue de défendre des causes telles que l'assainissement pour tous, l'accès à des toilettes et l'élimination de la défécation en plein air.

79. **M. De Lara Rangel** (Mexique) dit que, dans le cadre des engagements pris au titre du Programme 2030, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique est devenue indispensable. Ainsi, son pays accorde la plus haute priorité à la promotion d'une vision transformatrice qui reconnaît le lien entre les trois dimensions du développement durable et la biodiversité. Ce lien est une plaque tournante reliant des secteurs clefs comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. Son pays accueillera donc la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à Cancún, en décembre 2016, en même temps que la huitième réunion de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la

prévention des risques biotechnologiques et la deuxième réunion de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, sur le thème « l'intégration de la biodiversité pour le bien-être humain ».

80. Le Programme 2030 place le développement au cœur des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Le développement est essentiel pour prévenir les conflits au moyen de l'instauration d'une paix durable et de l'atténuation des risques de catastrophe, que son pays va promouvoir. En mai 2017, le Mexique accueillera donc la cinquième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, à Cancún, pour encourager les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à aller au-delà des pratiques de gestion et à faire face à des risques tels que la pauvreté, la croissance urbaine effrénée et la dégradation de l'environnement. Son pays est fort préoccupé par les effets économiques dévastateurs des catastrophes, qui ont accaparé des ressources essentielles qui sinon seraient utilisées aux fins du développement. Les problèmes découlant directement du changement climatique, de la rapidité de la croissance urbaine et de la gestion de l'utilisation de l'eau pourraient être résolus en édifiant des collectivités résilientes, inclusives et mobilisées.

81. Son pays accorde un rang de priorité élevé à la lutte contre la désertification en tant que partie intégrante des efforts visant à gérer de façon durable les ressources naturelles. Il continuera de fournir un appui aux plans d'assistance aux pays en développement dans l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.

82. Le Programme 2030 et l'Accord de Paris appellent à accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement, qui sont particulièrement menacés par les changements climatiques. À cet égard, le Mexique continuera d'appuyer les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et il réaffirme son attachement à la mise en œuvre effective des mesures convenues dans les Orientations de Samoa.

83. La mobilisation de ressources pour le développement durable implique la coopération

internationale pour le développement, qui doit être efficace pour optimiser les résultats. Des informations doivent être communiquées périodiquement et en temps voulu sur l'appui prévu à moyen terme, et le système des Nations Unies doit coopérer avec d'autres instances pertinentes telles que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

84. Enfin, le Mexique accomplit des progrès dans l'atténuation des changements climatiques et s'impose en tant que modèle d'efficacité énergétique en assurant la promotion de l'énergie propre, en réduisant la consommation d'électricité et en mettant en œuvre des mesures d'efficacité énergétique à court, à moyen et à long terme.

85. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que l'intensité des changements climatiques dans son pays est presque le triple de la moyenne mondiale en raison de sa situation géographique, de son climat et de ses caractéristiques météorologiques particulières. Le volume total des émissions de gaz à effet de serre provenant de la Mongolie est très faible par rapport à d'autres pays, mais elle compte néanmoins le réduire de 14 % d'ici à 2030. Toutefois, pour que des pays comme la Mongolie, dont les capacités sont limitées, puissent honorer des engagements aussi ambitieux, ils doivent avoir accès aux nouvelles technologies et à une aide financière par le biais de mécanismes approuvés par la communauté internationale.

86. En Mongolie, les terres, les forêts et l'eau sont menacées par les changements climatiques et les activités humaines. L'élevage, le surpâturage et la médiocrité des pratiques culturelles ont provoqué désertification, sécheresse, dégradation des terres et érosion des sols, et le Gouvernement a, ces dernières années, appliqué des mesures pour régler ces problèmes. L'urbanisation rapide et la croissance non planifiée des villes ont également provoqué des problèmes tels que chômage, embouteillages et pollution de l'air, de l'eau et du sol. La Mongolie est prête à participer aux initiatives des Nations Unies pour des villes durables et elle jouit déjà d'un fort potentiel dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, comme les énergies éolienne et solaire. Le pays reconnaît également l'importance des mécanismes de suivi et d'examen pour la mise en œuvre intégrale du Programme 2030.

87. **M^{me} Picco** (Monaco) dit que, compte tenu des conséquences des déchets plastiques pour le milieu marin et du fait que la mer Méditerranée est l'une des mers les plus polluées par les microplastiques, Monaco s'est efforcé de modifier les modes de consommation au moyen de mesures telles que l'introduction récente de l'interdiction des sacs en plastique non réutilisables. Cette politique est un exemple de l'approche du Gouvernement axée sur l'environnement, qui est favorable à la viabilité des villes et à la santé publique.

88. Monaco a également démontré son attachement au transport durable, à la recherche scientifique et à l'éducation en matière de développement durable au moyen d'une série d'initiatives politiques, de programmes de formation et d'institutions telles que le Centre scientifique de Monaco, qui fonctionne depuis 1960. Sa délégation soutient pleinement la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, et Monaco s'emploie à promouvoir, par l'intermédiaire de ces mêmes institutions, le rôle de la science dans la bonne gestion des océans, des mers et des ressources marines. Ainsi, le Centre a depuis 2010 organisé trois ateliers sur les incidences socioéconomiques de l'acidification des océans.

89. **M. Madisa** (Botswana) dit que les millions de personnes dans le monde qui continuent de lutter pour accéder à des produits et services de première nécessité tels que la nourriture, l'eau, le logement et l'assainissement, ainsi que le nombre croissant de migrants et de réfugiés, soulignent la nécessité de répondre aux besoins des plus pauvres et des plus vulnérables pour parvenir au développement durable. Considérant que toutes les dimensions du développement durable doivent être intégrées dans les politiques nationales, son pays a récemment lancé un vaste plan à long terme intitulé Vision 2036, qui servira à l'orienter sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

90. Toutefois, les mesures prises au niveau national doivent être complétées par un environnement mondial propice, dans lequel le rôle du commerce, de la finance, de l'investissement, de la technologie et de l'aide publique au développement est apprécié à sa juste valeur. Le Botswana est un pays à revenu intermédiaire, et son accès à cette aide et aux sources de financement à taux réduit est donc limité. Cette situation entrave les efforts qu'il fait pour parvenir à un développement durable. À cet égard, sa délégation attend avec intérêt les négociations sur le projet de

résolution relatif à l'examen quadriennal complet et est convaincue que le système des Nations Unies prendra en compte les besoins des pays en situation particulière, notamment les pays africains, les pays en développement sans littoral et les pays à revenu intermédiaire.

91. Le Botswana reconnaît les lourdes conséquences des changements climatiques pour la réalisation du développement durable. Bien que les phénomènes climatiques extrêmes soient devenus la norme dans de nombreux pays et que ces problèmes menacent les efforts de développement, le Botswana a incorporé la planification soucieuse des effets climatiques dans ses politiques et travaille à une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques pour compléter la contribution prévue et déterminée au niveau national qu'il a soumise au titre de l'Accord de Paris.

92. **M. Benmellouk** dit que, avec l'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, la communauté internationale a mis en place des jalons pour l'action collective visant à relever le plus grand défi de l'époque actuelle. Le Programme 2030 déclenchera la transformation des modèles de développement, qui ne pourra se produire que dans le monde entier dans un climat propice à des solutions multilatérales. Les objectifs de développement durable doivent être intégrés dans les stratégies de développement et les politiques publiques nationales selon les caractéristiques distinctives et le modèle de développement de chaque pays.

93. Pour sa part, le Maroc a fondé ses politiques économiques et sociales sur le développement durable appuyé par des réformes ambitieuses. L'adoption de la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable, de la stratégie nationale de développement durable pour la période 2015-2030 et d'une stratégie en matière d'énergies renouvelables a renforcé ce processus. La ferme détermination du Maroc à investir dans le développement durable et une économie verte a été encore renforcée par la décision d'obtenir 52 % de son énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2030 et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 32 % d'ici à cette date, en sus de la création de la plus grande centrale d'énergie solaire du monde.

94. Le Gouvernement fait également en sorte que le développement durable soit intégré dans les stratégies de développement sectorielles. Les grands projets, en

particulier pour les infrastructures, tels que le Plan d'accélération industrielle pour la période 2014-2020, le Plan Maroc vert, pour le développement agricole, le Plan Halieutis, pour la pêche, et le Plan Vision 2020, pour le tourisme au Maroc, ont intégré une dimension écologique et se sont traduits par des transformations économiques et sociales dans le Royaume.

95. En juillet 2016, son pays a participé à l'examen volontaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et Social. Cet examen, qui témoigne d'une prise de conscience nationale de l'importance stratégique des objectifs de développement durable, a été précédé par des consultations nationales menées à Rabat sur la mise en contexte des objectifs de développement durable.

96. Toutefois, les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints sans placer la lutte contre les changements climatiques au centre de l'action internationale. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir au Maroc en 2016, permettra d'évaluer le multilatéralisme et sera l'occasion de faire des progrès en matière de maîtrise du changement climatique. La communauté internationale doit venir à cette Conférence avec l'intention de prendre des décisions fondamentales.

97. Son pays ne ménagera aucun effort pour garantir le succès de la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques. À cette fin, la Conférence sera axée sur l'exécution des engagements nationaux, le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques, le transfert de technologie et le lancement d'initiatives spécifiques, notamment la mobilisation de ressources. Le financement reste au cœur de la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques des États membres. Les pays africains en particulier ont des capacités limitées pour financer ces politiques, et, à l'instar des pays sans littoral et des pays vulnérables, ont besoin d'une assistance ciblée et solide. Le Maroc appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier l'Accord.

98. **M. Sobral Duarte** (Brésil) dit que l'adoption du Programme 2030 a été un jalon dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et que l'accent doit à

présent être mis sur sa mise en œuvre. Les progrès réalisés au cours des premiers mois de la mise en œuvre sont encourageants. À cet égard, la résolution 70/299 de l'Assemblée générale sur le suivi et l'examen du Programme 2030 est utile en tant que feuille de route pour la mise en œuvre, précisant les aspects importants qui seront utiles pour la planification des prochaines sessions du Forum politique de haut niveau. Ces aspects concernent les thèmes annuels du Forum, la synchronisation de son cycle quadriennal avec l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et un examen approfondi des objectifs de 2016 à 2019.

99. La quatrième réunion du Forum politique de haut niveau, à laquelle ont participé des responsables gouvernementaux et 1 500 représentants de la société civile, a montré l'engagement de la communauté internationale à l'égard du développement durable. Le Forum est devenu la principale instance où tenir des discussions multilatérales sur le développement durable et la pierre angulaire du cadre de suivi et d'examen pour la mise en œuvre du Programme 2030. Il convient de noter que le Mécanisme de facilitation des technologies, qui a été créé et est opérationnel, est un des moyens de cette mise en œuvre. Son pays se félicite de la première proposition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Étant donné que le Brésil assure actuellement la présidence de la Commission de statistique de l'ONU, il appelle tous les États Membres de l'Organisation et ses institutions et programmes à prendre part à la réalisation des tâches dont il va falloir s'acquitter, qui sont complexes mais essentielles.

100. Son pays loue les 22 pays qui ont achevé leur examen national volontaire pendant le Forum politique de haut niveau, en juillet 2016. Leurs exposés contiennent des informations utiles sur l'adaptation des politiques et structures internes au Programme 2030. L'ancien modèle des objectifs du Millénaire pour le développement a toutefois continué de prévaloir dans certains examens, alors que le Programme 2030 ne vise pas exclusivement les pays en développement et que tous les pays doivent honorer les engagements qui y sont énoncés. La portée du nouveau programme de développement ne se limite pas aux affaires sociales; il faut que tous les éléments des trois dimensions du développement durable soient inclus.

101. Le Brésil est fier d'avoir ratifié l'Accord de Paris en septembre 2016, mais il reste un long chemin à faire pour mettre en œuvre celui-ci et le Programme 2030. Cela étant, il convient de continuer de discuter les questions traitées par le Programme 2030 qui ne sont pas inscrites à l'heure actuelle à l'ordre du jour du Comité, dont les travaux doivent maintenir l'élan vers des actions concrètes.

102. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que le programme de développement durable de son pays est conforme au Programme 2030, mais qu'il a été établi lorsque l'État a été créé en 1973 et est inscrit dans les cinq objectifs nationaux et les huit principes directeurs énoncés dans sa Constitution. Les principes de développement humain intégral, d'égalité, de participation, de souveraineté, d'autonomie et de préservation de l'environnement ont de même été intégrés dans la stratégie nationale pour un développement durable responsable.

103. L'appropriation nationale, le rôle de direction, les priorités et les plans de développement orientent la réalisation de tous les objectifs de développement durable en Papouasie-Nouvelle-Guinée et il faut en conséquence renforcer les capacités nationales. En particulier, son pays serait heureux de recevoir une aide au développement axée sur le renforcement institutionnel et le développement des ressources humaines en vue de rassembler des données et d'analyser les statistiques pour le suivi et l'examen des objectifs de développement durable.

104. Les changements climatiques sont un adversaire redoutable du développement durable et les pays doivent œuvrer de concert pour s'attaquer à leurs effets. En tant que pays insulaire, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est vulnérable à l'élévation du niveau de la mer, à la perte de la biodiversité, à la sécheresse et aux tempêtes. Il est urgent de faire face aux répercussions des changements climatiques et son pays se félicite que la communauté internationale ait pris l'initiative de rapidement atteindre les seuils nécessaires pour l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris. Les pays qui n'ont pas encore ratifié cet instrument sont encouragés à le faire sans délai.

105. Comme le réchauffement de la planète doit être maintenu au-dessous du seuil de 1,5° C, les pays dont les émissions de carbone sont élevées doivent s'employer à honorer leurs engagements. La pleine mise en œuvre du Cadre de Sendai est également

importante à cet égard. Le renforcement de la coopération financière sera également nécessaire pour appuyer les efforts nationaux visant à renforcer la résilience et à développer les capacités. Compte tenu du fait que de nombreux pays continuent d'éprouver des difficultés pour accéder au financement nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, il est primordial et urgent que les procédures en la matière soient simplifiées. Son gouvernement a déjà fait un pas dans la bonne direction en signant un accord sur les privilèges et immunités avec le Fonds vert pour le climat, en septembre 2016.

106. Les océans sont un pilier du Programme 2030 : non seulement ils sont les puits de carbone les plus importants du monde, mais ils jouent également un rôle culturel et économique essentiel. Dans ce contexte, l'objectif de développement durable n° 14 doit être mis en œuvre pour promouvoir la santé, la productivité et la résilience des océans et des mers pour l'avenir.

107. **M. Chinyonga** (Zambie) dit que son pays accorde une grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable, car ils sont indispensables à une croissance économique inclusive, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à la sécurité du bien-être. À cette fin, un environnement propice et favorable est nécessaire, avec des interventions globales, équitables et prospectives, surtout pour les pays les moins avancés, qui sont plus vulnérables aux fléchissements de la situation économique mondiale.

108. Les objectifs de développement durable doivent être intégrés dans les politiques nationales tout en conciliant les trois dimensions du développement durable. L'adoption des objectifs de développement durable est opportune, alors que son pays est en train de finaliser son septième plan de développement national pour la période 2017-2021. En conséquence, la Zambie intégrera les objectifs et le Programme 2063 de l'Union africaine, entre autres instruments, dans ses plans de développement. De plus, une approche du développement globale et interdépendante doit être adoptée et la mise en œuvre du Programme 2030 doit se faire à l'échelon local, régional et national là où les liens entre les priorités transversales seront plus clairs. Les parties prenantes doivent être pleinement impliquées dans les processus de mise en œuvre.

109. Les problèmes liés au climat font obstacle au développement durable et nuisent à la croissance

économique de son pays en causant une baisse du rendement des cultures. Les conditions climatologiques ont changé, entraînant des sécheresses et des inondations et affectant la sécurité alimentaire. Le niveau bas des eaux a également eu des effets sur la production d'électricité et a réduit l'offre d'énergie pour les secteurs productifs. Ce n'est que si on lutte contre les changements climatiques que le Programme 2030 pourra être pleinement réalisé. Il est donc nécessaire de réunir le Programme 2030 et l'Accord de Paris dans le contexte des activités relatives au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.

110. Son gouvernement a signé l'Accord de Paris en septembre 2016, ayant formulé la contribution déterminée au niveau national pour sa mise en œuvre et mis en place une politique nationale sur les changements climatiques. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris constitue un tournant historique dans les efforts déployés au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques, et la Conférence de Marrakech sur les changements climatiques qui va se tenir en novembre 2016 doit accélérer la mise en œuvre de l'Accord. La fourniture d'un appui financier aux pays en développement pour qu'ils mettent en œuvre leurs contributions prévues déterminées au niveau national doit être une priorité lors de la Conférence de Marrakech afin de réaliser l'objectif fixé consistant à limiter le réchauffement climatique à deux degrés Celsius. En mettant en œuvre collectivement l'Accord de Paris, les pays en développement encourageront la résilience face à ces changements et la transition vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre.

111. **M. Poudel Chhetri** (Népal) dit qu'il est essentiel d'intégrer les trois piliers du développement durable de manière globale et équilibrée, non seulement dans les plans et politiques nationaux, mais aussi à l'intérieur du système des Nations Unies. L'importance de la mise en œuvre rapide, intégrale et efficace du Programme 2030 ne saurait être trop soulignée dans le contexte des résultats de toutes les conférences antérieures sur le développement durable, qui doivent être reliés aux objectifs de développement durable. Il convient désormais de tirer parti des résultats mitigés obtenus en matière de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Un plan pour la mise en œuvre du Programme 2030 avec des moyens adéquats doit mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté et des

inégalités, en particulier dans les pays en situation particulière.

112. Les changements climatiques constituent un défi majeur pour le développement, qui a non seulement aggravé les problèmes existants, mais aussi rendu le développement plus coûteux. Les pays en situation particulière sont les plus touchés par les effets des changements climatiques et ils ont besoin d'une plus grande coopération internationale pour leur développement. Son pays exprime sa solidarité avec les petits États insulaires en développement et souligne la nécessité de tenir compte du lien existant entre les montagnes et les mers. Les pays montagneux continuent de se heurter à des problèmes tels que les avalanches, les vidanges brutales de lacs glaciaires, les inondations et les glissements de terrain, qui affectent gravement les modes de vie montagnards uniques vieux de plusieurs siècles. Il est essentiel de préserver les écosystèmes de montagne grâce à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui a déjà été ratifié par son pays.

113. Des partenariats renforcés sont nécessaires pour réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience. À cet égard, le Cadre de Sendai doit être mis en œuvre effectivement de manière équilibrée, conjointement avec les instruments qui ont reconnu la situation et les besoins particuliers des pays vulnérables. Les activités de renforcement des capacités revêtiront une importance critique pour les pays du Sud, et les tremblements de terre qui ont frappé le Népal en 2015 ont fait voir sous un nouveau jour la résilience au niveau local, perspective qui devrait imprégner toutes les activités de développement.

114. Son pays souligne l'importance de l'énergie propre et renouvelable et est désireux d'utiliser son immense potentiel hydroélectrique au profit de la région de l'Asie du Sud. Après tout, le développement durable ne sera réalisé que si les moyens utilisés à cette fin sont viables.

115. **M. Al-Hayani** (Iraq) dit qu'en dépit de la baisse de la croissance économique provoquée par l'agression d'une rare violence menée contre l'Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), son pays étudie les moyens de réduire les émissions de dioxyde de carbone. En vertu de l'Accord de Paris, les États développés sont tenus d'aider les États les plus vulnérables à lutter contre les effets des changements climatiques. Les mesures prises par certains membres

de la communauté internationale en vue de réaliser l'objectif consistant à limiter la hausse de la température mondiale à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels sont donc les bienvenues.

116. L'Iraq a un plan ambitieux pour réduire les émissions de 14 % d'ici à 2035, et il a été l'un des premiers pays à adopter des énergies propres, la gestion du carbone et l'élargissement des espaces verts. Il a également l'intention d'introduire le gaz de pétrole pour les automobiles et de transformer certaines de ses centrales électriques en centrales à cycle combiné. Toutefois, compte tenu des préoccupations en matière de sécurité, la mise en œuvre de ces plans est secondaire par rapport à l'impératif qu'est la lutte contre l'EIIL. De fait, l'Iraq a été à l'origine de moins de 0,2 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale entre 1990 et 2011. La lutte contre les changements climatiques exige un effort international collectif fondé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Son pays attend avec intérêt de prendre part à la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Marrakech en novembre 2016.

117. **M^{me} Sigurdardottir** (Islande) dit que l'adoption du Programme 2030 a été une réalisation majeure, et que les objectifs de développement durable seront incorporés dans la nouvelle politique sur la coopération internationale pour le développement pour la période 2017-2021, qui est actuellement en cours de rédaction. Dans ce contexte, son pays met l'accent sur trois domaines clefs : le développement des infrastructures sociales, l'utilisation durable des ressources naturelles et l'action en faveur de la paix, l'aide humanitaire jouant un rôle clef. L'égalité des sexes et la préservation de l'environnement sont également des questions transversales importantes qui ont été prises en compte.

118. Son pays est conscient du caractère universel et interdépendant de tous les objectifs de développement durable et vise à atteindre chacun d'eux. Néanmoins, il y a quatre domaines prioritaires pour l'Islande. Premièrement, la restauration des sols est une priorité naturelle, la législation pour mettre un terme à l'érosion des sols ayant été adoptée au cours du siècle précédent et la dégradation arrêtée avec succès dans de nombreuses régions. Ce savoir-faire a commencé à être transféré aux pays en développement en 2010 dans le cadre du Programme de formation à la restauration des sols de l'Université des Nations Unies. L'Islande et la

Namibie ont conduit un groupe d'amis sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Sa délégation souhaite également souligner qu'il importe d'atteindre l'objectif de développement durable n° 15.3 relatif à un monde sans dégradation des terres d'ici à 2030. Cette approche permettra aux populations tributaires des terres d'atteindre plus vite d'autres cibles se rapportant aux objectifs de développement durable, telles que celles ayant trait à l'approvisionnement en nourriture, en eau et en énergie, à l'élimination de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes et des filles.

119. Deuxièmement, l'utilisation durable des ressources marines au moyen d'une gestion fondée sur des données scientifiques demeure un pilier de l'économie de son pays et une orientation claire de sa politique étrangère. L'Islande partage ses connaissances depuis près de 20 ans dans le cadre du Programme de formation sur la pêche de l'Université des Nations Unies et appuie pleinement la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 concernant les océans. L'existence d'une bonne coordination entre les différents processus liés aux océans de l'ONU, s'agissant notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et des entités compétentes du Secrétariat, est de la plus haute importance pour assurer la cohérence dans l'appui à la mise en œuvre, le suivi et l'examen de l'objectif 14.

120. Troisièmement, son pays attache une grande importance à l'accès à une énergie propre et renouvelable pour relever les défis du climat et la lutte contre la pauvreté. L'Islande a commencé sa transition de l'énergie verte des dizaines d'années auparavant et a continué à aider d'autres pays, notamment par le biais du Programme de formation sur l'énergie géothermique de l'Université des Nations Unies. L'énergie renouvelable est de plus en plus compétitive par rapport aux sources d'énergie traditionnelles et il convient en conséquence de renforcer la coopération pour parvenir à l'accès universel à des services énergétiques modernes. Son pays coopère avec différents acteurs dans ce domaine, notamment la Banque mondiale et l'initiative Énergie durable pour tous.

121. Quatrièmement, les questions de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes doivent être intégrées dans toutes les discussions et actions de développement durable. La participation et la

représentation pleines et réelles des femmes dans toutes les activités sont une condition préalable à la réussite du Programme 2030. Dans ce contexte, son pays a particulièrement mis l'accent sur l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes. On peut se flatter du fait que le plus jeune membre de l'Université des Nations Unies en Islande se consacre à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les pays en développement et les sociétés sortant d'un conflit au moyen de la recherche et de l'éducation.

122. **M. Al-Zaabi** (Émirats arabes unis) dit que les Émirats arabes unis ont intégré les cibles et indicateurs se rapportant aux objectifs de développement durable dans son programme Vision 2021, qui fait appel à la participation du secteur privé dans tous les aspects du développement durable. Son pays a mis en place un nouveau fonds destiné à appuyer les projets d'énergie renouvelable dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes. En octobre 2016, son gouvernement accueillera la quatorzième session de la table ronde mondiale pour l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, et en janvier 2017, il accueillera une fois encore la Semaine de la viabilité d'Abou Dhabi, qui comprendra un sommet sur la gestion écologique des déchets et l'attribution du prix Zayed pour l'énergie du futur.

123. Soulignant qu'il importe de faire participer les jeunes au Programme, du fait en particulier de l'augmentation du chômage et de la propagation des idéologies extrémistes, l'intervenant dit que le nouveau Ministre de la jeunesse a organisé un dialogue national sur la jeunesse.

124. Le développement des infrastructures aux Émirats arabes unis a grandement amélioré l'assainissement, les routes et les moyens de communication, jetant les bases de la diversification économique et de la durabilité. L'intervenant invite les délégués à visiter le portail officiel de son gouvernement pour plus d'information.

125. **M. Annakou** (Libye) dit que des moyens de mise en œuvre efficaces sont nécessaires pour traduire les paroles en actes. Par-dessus tout, cela nécessite un financement adéquat. Les États développés doivent s'acquitter de leurs obligations en matière d'aide publique au développement, de transfert de

technologie, de partenariats mondiaux et de participation du secteur privé.

126. Il se pourrait que le plus grand défi au développement réside dans les menaces à la sécurité. La lutte contre le terrorisme ne doit pas se limiter à ses manifestations superficielles mais s'attaquer à ses causes profondes en adoptant une approche multiple couvrant les aspects économiques, politiques, culturels, sociaux et ceux ayant trait à la sécurité. La Libye traverse une phase de transition difficile durant laquelle elle a besoin de l'aide des États amis pour rétablir la sécurité et la stabilité. En particulier, elle a besoin de l'aide de ses voisins pour sécuriser les frontières communes. Les États développés qui sont touchés par les vagues d'immigration illégale traversant la Méditerranée ont intérêt à endiguer les flux à la source en faisant en sorte que les pays d'origine puissent réaliser leur développement.

127. Enfin, l'intervenant exhorte les pays dans lesquels des avoirs libyens ont été introduits en contrebande sous le régime précédent à aider son gouvernement à les récupérer de façon à ce qu'ils puissent être mis à profit pour faire progresser les plans de développement en faveur de la Libye.

128. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays appuie la mise en œuvre des Orientations de Samoa et continue de défendre énergiquement les causes des petits États insulaires en développement; des mesures importantes ont été prises pour tenir compte de leurs priorités en matière de développement entre 2014 et 2016. Le succès de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue à Apia en 2014, a mis en évidence les difficultés qu'ils rencontrent et les possibilités qui s'offrent à eux. Un engagement politique international en faveur du développement durable a été obtenu et les Orientations de Samoa, qui contiennent un programme décennal, ont été confirmées. Cette conférence a mis en relief les questions d'une importance critique pour le développement durable des petits États insulaires en développement, les problèmes environnementaux et les effets des changements climatiques étant fermement au premier plan.

129. Depuis la Conférence d'Apia, nombre de questions prioritaires pour les petits États insulaires en développement ont été reconnues dans des accords internationaux, qui ont souligné les difficultés de

financement de ces États et incorporé les changements climatiques, les océans et l'énergie. Son pays a ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques et s'est engagé à soutenir une énergie propre, abordable et renouvelable.

130. En juin 2016, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont conjointement organisé la Conférence sur l'énergie dans le Pacifique, au cours de laquelle les donateurs se sont engagés à verser plus de 690 millions de dollars pour des projets d'énergie durable dans la région du Pacifique. La Nouvelle-Zélande et l'Union européenne ont également publié une déclaration conjointe de coopération sur un partenariat du Pacifique pour l'énergie durable, qui énonce clairement l'engagement de coopérer étroitement sur l'énergie renouvelable dans la région. Son pays attache de l'importance à l'obtention de résultats concrets découlant de ces accords et au suivi de la mise en œuvre sans procédures administratives excessivement lourdes qui risqueraient sinon de submerger les systèmes des petits États insulaires en développement. En outre, les objectifs de développement durable et les orientations de Samoa doivent être intégrés dans des cadres de planification locale qui tiennent compte des priorités au niveau des pays. Il faut également des indicateurs que les pays en développement puissent mesurer et des mécanismes d'examen des Nations Unies qui soient simples, souples et efficaces.

131. La Nouvelle-Zélande appuie l'étude sur les difficultés de financement que connaissent les petits États insulaires en développement que réalisent conjointement l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme des Nations Unies pour le développement et qui devrait être achevée d'ici la mi-2017. Son pays prend au sérieux l'engagement de ne pas faire de laissés-pour-compte et continuera de relever de manière active et constructive les défis uniques auxquels les petits États insulaires en développement sont confrontés et d'obtenir des résultats tangibles.

132. **M^{me} Simonyan** (Arménie) dit que son pays se félicite des efforts déployés par le système des Nations Unies pour intégrer effectivement les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable comme moyen d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030. Pour passer des objectifs du Millénaire aux objectifs de développement durable, il faudra traiter les causes structurelles de la pauvreté et des inégalités. En

conséquence, l'Arménie a réexaminé sa stratégie de réduction de la pauvreté afin de mettre davantage l'accent sur le développement du capital humain.

133. Il sera essentiel d'améliorer la capacité de tirer parti de nouvelles compétences et solutions pour mettre en œuvre l'ambitieux Programme 2030. En participant à l'élaboration de solutions dans le domaine du développement, son pays continue de toucher de plus en plus les jeunes innovateurs et entrepreneurs sociaux en vue de renforcer la participation citoyenne, en s'appuyant sur les progrès enregistrés par plusieurs projets mis en œuvre avec les partenaires de développement. Grâce à un meilleur usage du potentiel du secteur privé, il est possible d'apporter une contribution fondamentale pour améliorer l'accès à une éducation de qualité, lutter contre l'absence de compétences financières, garantir un meilleur accès bancaire et financier aux jeunes et faciliter une meilleure planification des activités commerciales. La jeune génération a œuvré pour renforcer son partenariat avec diverses parties prenantes, y compris les boursiers de la diaspora, et fait fond sur l'éducation et les projets pilotes axés sur l'innovation.

134. Le financement du développement est également important pour mieux mobiliser et utiliser plus efficacement les ressources financières et non financières. Les finances publiques demeurent la principale source de financement du développement, mais leur rôle évolue et de nouvelles formes de financement mixtes assurées par les gouvernements et les donateurs sont de plus en plus envisagées pour accroître la mobilisation du secteur privé, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Il sera essentiel d'examiner la question des perspectives de financement des projets et d'élaborer des solutions de financement combinant les moyens du secteur public et ceux du secteur privé pour honorer les engagements pris en faveur du développement durable. Les ressources locales et externes doivent être correctement utilisées pour tirer parti de l'avantage comparatif et renforcer la capacité de production et l'emploi. L'Arménie est donc favorable aux discussions sur de nouveaux thèmes et solutions visant à mieux tirer parti du potentiel du secteur privé et des partenariats public-privé en vue d'améliorer les perspectives de financement, de stimuler l'esprit d'entreprise et de favoriser l'innovation dans tous les domaines de l'économie.

135. En tant que piliers du développement, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et la paix et la sécurité doivent être réunis en une stratégie prospective globale visant à répondre aux besoins des plus vulnérables. Il est amplement démontré qu'une grave crise humanitaire existe au milieu des turbulences que connaissent de nombreuses régions du monde et il est urgent d'améliorer la coordination de l'aide et des interventions humanitaires. Le système doit être flexible et capable d'apporter des réponses adéquates, une priorité qui doit d'urgence être évaluée dans le contexte d'une diminution préjudiciable des ressources et d'une montée sans précédent des défis humanitaires.

136. La crise provoquée au niveau mondial par des déplacements de population continue de causer des risques et de l'instabilité qui exigent une réponse collective à l'échelle mondiale, ainsi qu'une meilleure coopération dans des domaines tels que la gestion des frontières, les migrations et la lutte contre la traite des êtres humains. L'Arménie est profondément préoccupée par la crise des réfugiés et suit celle-ci de près; plus de 20 000 personnes déplacées ont demandé sa protection ces dernières années et elle est le troisième plus grand pays d'accueil de réfugiés syriens par habitant en Europe. Les programmes d'installation et d'intégration facilités pour les personnes déplacées continuent d'être mis en œuvre et son pays reconnaît dûment le rôle inestimable joué par les institutions internationales, le secteur non gouvernemental et les organisations de la diaspora pour fournir un appui aux réfugiés.

137. Il sera essentiel d'examiner de plus près le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans l'examen du lien entre action humanitaire et développement, car elles sont souvent mieux informées de la situation locale et de leurs ressources et financement propres. Pour améliorer la qualité de la réponse, le système des Nations Unies doit continuer à accorder la priorité à la promotion de ses capacités normatives et opérationnelles en vue de renforcer et d'adapter sa fonction préventive et de renforcer la résilience. Les missions sur le terrain continuent de jouer un rôle important en repérant les situations qui se dégradent et en avertissant l'ONU qu'il faut agir. La réputation de cette dernière est jugée non pas par ses paroles, mais par la protection qu'elle assure sur le terrain.

138. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Forum politique de haut niveau sera essentiel pour

l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut disposer de données fiables, pertinentes et valables pour mesurer les progrès concernant tout mécanisme de suivi et d'examen afin de réussir, et par conséquent le rôle des organismes nationaux de statistique sera de la plus haute importance. De même, il faut renforcer la coopération internationale pour améliorer les capacités statistiques.

139. Enfin, pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable, il faut que le développement soit inclusif et la diversité considérée comme une source de force, car les politiques d'exclusion et de discrimination compromettent la viabilité du développement économique et social. L'engagement de tous d'agir dans le cadre d'un partenariat mondial garantira la réalisation de transformations structurelles dans les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement.

La séance est levée à 18 heures.